

Croix-Rousse, il existait une inscription ainsi conçue : *Henrico magno Franc. et Nav. regi christianissimo, invictissimo, ob securitatem publicam suis et exteris rest. coss. Lugd. pos. anno M. DC.* Cette dédicace indique une réparation ou addition faite en 1600, sous le règne d'Henri IV.

La porte de Saint-Sébastien ou de la Croix-Rousse, d'après ce que j'ai dit à l'occasion de la surprise de la citadelle, était très-passagère. En effet, avant l'ouverture du chemin de Saint-Clair, aujourd'hui cours d'Herbouville, la côte actuelle de Saint-Sébastien constituait le commencement de la grande route, qui conduisait en Bresse, en Franche-Comté et en Suisse. L'activité de ce passage est prouvé par le fait suivant : En 1595, Jean Dupré, conseiller en l'élection, et Jullien, huissier au bureau des finances, furent condamnés à mort, pour avoir cherché à soustraire la ville au pouvoir d'Henri IV, afin de la livrer au duc de Nemours. La sentence porte que, pour l'exemple, la tête du premier sera exposée près de la porte de Saint-Just, et celle du second près de la porte de Saint-Sébastien, après leur exécution en la place du Change. On voulait effrayer les ennemis du roi, et l'on choisit en conséquence deux portes, très-fréquentées par les voyageurs venant de l'ouest et du nord de la province. Je ferai remarquer à l'occasion de ces exécutions que la tolérance en matière politique n'existait guère autrefois. Ce qui le prouve, c'est qu'une ordonnance des échevins, en date du 23 mars 1591, défendait, sous peine de confiscation de corps et de biens, de mal parler du roi et de douter de sa conversion. Les protestants, maîtres de Lyon en 1562, avaient dans le même